

Publication: les prestations complémentaires en détail

Pour tout savoir sur les prestations complémentaires, dont la réforme est entrée en vigueur le 1er janvier 2021, ProSenectute a publié un numéro spécial de son Psinfo.



Qu'est-ce qui change ? Que faudrait-il encore changer ? Qui a droit aux prestations complémentaires ? Pro Senectute consacre l'entier de son Psinfo de janvier à la réforme de ce qui est communément appelé les « PC ». Le sujet est d'importance puisqu'un·e retraité·e sur huit en dépend pour couvrir ses besoins vitaux, selon Alain Huber, directeur de Pro Senectute Suisse.

La loi sur les prestations complémentaires a été adoptée le 22 mars 2019 par les Chambres fédérales pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2021. Si, selon Alexandre Widmer, responsable Innovation et Politique, « des problèmes structurels fondamentaux demeurent encore irrésolus », cette réforme contient des améliorations revendiquées depuis de nombreuses années, comme les montants maximaux pris en compte au titre du loyer.

Une double page résume les principaux changements en la matière, alors que le calculateur de prestations complémentaires de Pro Senectute a été mis à jour en fonction de cette nouvelle loi. Cet outil, qui s'adresse aussi bien aux spécialistes qu'au grand public, « permet de procéder rapidement à une estimation des chances de toucher des PC », écrit Nadine Bischof Loser, responsable de la Consultation sociale à Pro Senectute Suisse.

En décembre 2020, la Confédération a également publié une brochure destinée à expliquer la réforme des prestations complémentaires. Elle est peut être commandée gratuitement sur le site de la Confédération ou téléchargée en ligne.

[Télécharger le Psinfo 01.2021](#)

[Télécharger la brochure Les prestations complémentaires - l'essentiel expliqué simplement](#)